

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N°SMECMVD_21_3_4

Membres en exercice : 17**Présents : 17****Votants : 17**

L'an deux mil vingt et un et le cinq mars à seize heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Martel sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Mmes et M. Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Michel LEVET – Gabrielle COLLIGNON – Annie CAVIER – Olivier VITRAC – Michel BELIE (suppléant de Olivier VITRAC) - Guy MISPOULET – Serge ROCHA (suppléant de Gaeligue JOS)– Philippe CASTANET – Guy GIMEL – Christian DAURAT – Alain ALBIAT (suppléant de Thierry CHASSAING).

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle COLLIGNON

Date de la convocation : 26 Février 2021

OBJET : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Ouverture des Plis relative à la délégation du service public d'eau potable doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur le Président.

ELECTION DES TITULAIRES :

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1	
➤	Guy MISPOULET
➤	Guy FLOIRAC
➤	Didier DELBREIL
➤	Jean-Vincent FEIX
➤	Phillippe CASTANET

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 17	
Suffrages exprimés : 17	
Quotient électoral : $17/5 = 3,4$	
	Liste 1
Nombre de voix	17

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires	
➤	Guy MISPOULET
➤	Guy FLOIRAC
➤	Didier DELBREIL
➤	Jean-Vincent FEIX
➤	Philippe CASTANET

ELECTION DES SUPPLEANTS :

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1	
➤	Arnaud RICOU
➤	Guy GIMEL
➤	Michel LEVET
➤	Jacques BOULONNE
➤	Alain LALBIAT

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 17	
Suffrages exprimés : 17	
Quotient électoral : $17/5 = 3,4$	
	Liste 1
Nombre de voix	17

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'as

Membres suppléants	
➤	Arnaud RICOU
➤	Guy GIMEL
➤	Michel LEVET
➤	Jacques BOULONNE
➤	Alain LALBIAT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,



Le Président,
Jean-Luc LABORIE
Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tél : 0532260782

Courriel : eapotable@smecmvd.fr

Rendu exécutoire le : 25/03/2021

Transmis en Sous-Préfecture le : 25/03/2021

Publiée 25/03/2021



Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tél : 0532260782

Courriel : eapotable@smecmvd.fr

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

